

# COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

Guide du responsable  
ABJ Th en magasin

EcoLogic

EcoLogic

## ECOLOGIC : éco-organisme agréé

Ecologic est un éco organisme qui **assure pour le compte des fabricants et metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques, d'articles de sport et loisirs et d'articles de bricolage et de jardin thermiques**, la collecte et le traitement de ces produits en fin de vie.

Ecologic **développe des partenariats** offrant aux citoyens et aux entreprises divers moyens pour se débarrasser de ces équipements: déchèteries communales et professionnelles, distributeurs, acteurs de l'ESS, collecte dans les entreprises...

Pour assurer les prestations de collecte et de traitement Ecologic fait appel à **des prestataires qu'il audite annuellement pour s'assurer de la conformité réglementaire** des opérations effectuées et du respect de son cahier des charges.



# Le rôle des distributeurs dans la filière ABJ Th

Les distributeurs ont les obligations :

- ✓ **de proposer la collecte pour reprise des ABJ Th de leurs clients** (1 pour 1 et 1 pour 0\*, à compter de janvier 2023)
- ✓ **d'informer** leurs clients **de façon très visible**
- ✓ **de faire enlever** leurs ABJ Th selon la loi, c'est-à-dire seulement par :
  - les Eco-organismes (comme Ecologic)
  - les acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi / réutilisation et référencés par Ecologic

En plus de répondre à vos obligations réglementaires, la reprise des ABJ Th en magasin est une opportunité pour apporter de la visibilité à votre magasin, fidéliser votre clientèle et mettre en avant votre engagement en faveur de l'environnement.

**\*1 pour 1**  
= reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf

**1 pour 0**  
= reprise gratuite d'un article usagé sans obligation d'achat

# ABJ TH : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

- ✓ Tronçonneuse
- ✓ Broyeur
- ✓ Pompe
- ✓ Fendeuse
- ✓ Tondeuse tractée
- ✓ Souffleur
- ✓ Motobineuse
- ✓ Motoculteur
- ✓ Débroussailleuse
- ✓ Rotofil
- ✓ Coupe-bordure
- ✓ Tondeuse auto-portée
- ✓ Bétonnière
- ✓ Fraiseuse à neige

## Et leurs accessoires

- ✓ Chaîne de tronçonneuse
- ✓ Panier de ramassage
- ✓ Découpeuse à disque résine

## MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Machines ABJ Thermiques vendues  
exclusivement à des Professionnels

« Un Article de Bricolage et de Jardin(ABJ) est un équipement outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et / ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages. »  
Source ADEME



# Un parcours client lisible et facile d'accès

- ✓ Reprise des ABJ Th au SAV, en atelier ou à un comptoir dans le magasin
- ✓ Signalétique mise en évidence pour éviter les erreurs de tri

↓ DÉPOSEZ ICI ↓

## ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES\*



VOS ÉQUIPEMENTS SERONT CONFIÉS À ECOLOGIC, DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : [WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM](http://WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM)

\* articles et accessoires en état de marche ou en panne

EcoLogic

# Organisation en magasin

## Responsable de magasin :

- ✓ Assure le bon fonctionnement de la reprise ABJ Th
- ✓ Communique auprès des employé.es sur la mise en place de la reprise d'ABJ Th

## 2 Responsables ABJ Th :

- ✓ S'assurent de la qualité du tri (ex : EEE à part ...)
- ✓ Organisent le flux des ABJ Th jusqu'à la zone de stockage
- ✓ S'assurent que la totalité du flux présent en magasin part dans la filière ABJ Th
- ✓ Gèrent la zone de stockage
- ✓ Vident le meuble et stockent les ABJ Th en réserve
- ✓ Demandent les enlèvements sur <http://operation.ecologic-extranet.com>

## Employé.es du magasins (chef d'atelier, vendeurs, caissiers, agents d'accueil)

- ✓ Informent les clients de la reprise des ABJ Th
- ✓ Guident les clients vers l'espace de collecte ou l'atelier

# Le réemploi des ABJ Th

Avant d'envoyer les ABJ Th vers les filières de recyclage et de valorisation d'Ecologic, votre magasin privilégie le réemploi en confiant les ABJ Th réemployables à un acteur du réemploi référencé par Ecologic.



# Schéma opérationnel Magasin



# Conditions d'enlèvement

- ✓ Disposer d'au moins **8 UM (ou équivalent 400kg)** pour déclencher un enlèvement
- ✓ Conditionner dans des contenants les petits ABJ Th
- ✓ Les équipements volumineux sont prêts à la collecte (mis sur palette, sur roulette ou sur pied ou au sol s'ils peuvent être manipulés par un individu seul)
- ✓ Les équipements sont dénués d'emballage
- ✓ Les équipements sont stockés à quai ou au rez-de-chaussée, accessibles en transpalette et à moins de 50m de la zone de chargement

# Demande d'enlèvement

- ✓ Les demandes d'enlèvements s'effectuent à l'adresse : <http://operation.ecologic-extranet.com> à utiliser sur Firefox ou Google Chrome

## Etape 1 :



**EcoLogic**  
La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

Login :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

**Connexion**

## Etape 2 : Menu Demande → Créer une demande



Merci d'utiliser le navigateur FireFox Mozilla ou Google Chrome

- ✓ Le login est fourni par le service Pilotage d'Ecologic [pilote-asl-abjth@ecologic-france.com](mailto:pilote-asl-abjth@ecologic-france.com)

# Demande d'enlèvement

**1** **Nature :** sélectionner « Enlèvement »

**Origine :** saisir l'identifiant du magasin

**2** **Date souhaitée :** Date souhaitée, avec un délai minimal de 72h jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

**Ma référence :** champ facultatif, à remplir si besoin d'une référence  
**Commentaire :** champ facultatif, indiquer les contraintes horaires, n° de téléphone, contact sur place

**5** Valider votre demande

Mes demandes > Créer une demande

Brouillon Valider Retour liste

Nature\* Enlèvement

Origine\*

Date souhaitée

Ma référence

Commentaire

Commentaire Interne

Demande ESR

Dem. régularisation

Contenu

Flux	Conditionnement	Nombre	U.M.	Poids
ABJTH	Vrac	0	0	0,000 t
ABJTH	* Choisissez *	0	0	0,000 t
Poids total				0,000 t

Magasin origine\* 40-0022-014-CO

Classification

Maître d'oeuvre \* Choisissez \*

Detenteur \* Choisissez \*

Activite \* Choisissez \*

Département 40 - Landes

Champs à laisser vide

**3** **Conditionnement :** sélectionner le contenant utilisé ou « vrac » pour les articles au sol

**Nombre :** indiquer le nombre de contenant ou d'unité pour le vrac

**4** Pour ajouter ou supprimer une ligne



# Les engagements contractuels

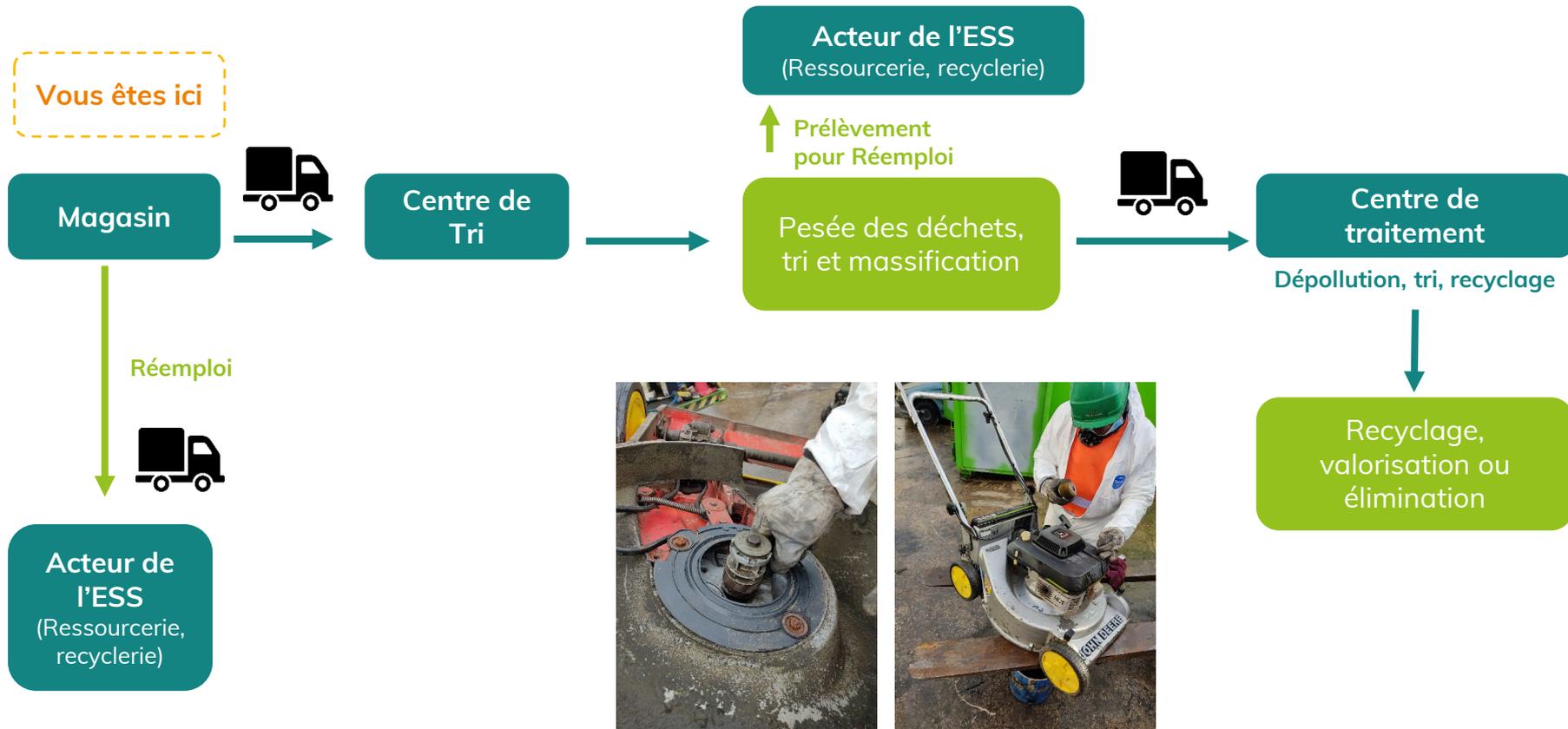
## Pour le magasin

- ✓ Trier et conditionner les déchets selon les modalités définies
- ✓ Protéger les contenants du vol et des dégradations
- ✓ Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande)

## Pour Ecologic

- ✓ Assurer la prestation d'enlèvement dans le délai de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- ✓ Garantir que les ABJ Th sont traités conformément à la réglementation
- ✓ Rendre compte des tonnages collectés

# Que deviennent les déchets après la collecte ?



# Vos contacts

Pour les **demandes opérationnelles ponctuelles**  
(retard de collecte, manque de contenants...)



[pilote-asl-abjth@ecologic-france.com](mailto:pilote-asl-abjth@ecologic-france.com)



01 30 57 79 27



Ticket incident sur l'**extranet fusion** :  
<https://operation.ecologic-extranet.com>



15 avenue du centre  
78280 Guyancourt  
[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

EcoLogic

EcoLogic